

Le 14^e janvier 1408 après les banns
publics du Mariage futur entre florence
joseph Boulenger et Marie Therese du Gardin
et ne s'étant trouvé aucun empêchement
je soussigné Curé Doyen de nre de seclin
ayant interrogé ledit florence joseph
Boulenger et ladicte Marie Therese du
Gardin les ay solennellement conjoints
en mariage par paroles de present
et presence d'Antoine L'curidan Clerg
paroissialle Hubert Boulenger Chapelain
et Denis du jardin pris pour témoin
et ont signé Denis du Gardin
Boulenger Hubert Boulenger et
J. Gossart Curé et
Doyen de nre de seclin